

26 décès liés à l'amiante ont été recensés en 2016

L'amiante continue de tuer. C'est le constat de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath) de Condé-sur-Noireau.

Ils ont travaillé de nombreuses années dans les usines de la Vallée de la Vère. Aujourd'hui, en retraite, ils sont toujours à l'action, comme Bernard Brodin et Jean-Claude Catherine, de la Fnath.

L'association qui compte 768 adhérents a été créée en 1921 et est reconnue d'utilité publique depuis 2005. Elle œuvre en lien avec l'Association locale de défense des victimes de l'amiante (Aldeva) créée en 1997.

« Depuis le 1^{er} janvier de cette même année, l'usage de l'amiante est interdit en France », rappelle Bernard Brodin.

Un manque de juges

À la Fnath, les personnes touchées par l'amiante viennent se faire aider dans leurs démarches administratives. Une quinzaine de dossiers sont traités actuellement pour « l'indemnisation

en faute inexcusable de l'employeur ».

Verra-t-on un procès de l'amiante un jour ? « Cela traîne, soupire Bernard Brodin. Chacun se renvoie la balle et puis les tribunaux ne suivent pas. Ils manquent de juges ».

Un décès par semaine en 2013

Depuis 2002, une loi donne accès au malade à son dossier médical. « C'est une bonne chose pour nous. L'hôpital de Flers joue le jeu, celui de Caen un peu moins. Notre juriste leur rappelle que c'est une obligation. »

En accédant à ces dossiers via les malades ou les familles, la Fnath a observé 26 décès par l'amiante en 2016. « Il y a eu 56 décès en 2013. Cela faisait un décès par semaine », ajoute le président de la Fnath.

De 1920 à 2013, 2 700 personnes ont travaillé dans les entreprises de la vallée de la Vère. Combien sont morts de l'amiante ? « Un peu de 1 000 je pense », répond Bernard Brodin.

Et l'amiante continue de tuer. « L'usine Honeywell a fermé en 2013 mais la maladie peut se déclarer 30 voire 40 ans plus tard. »



Bernard Brodin, président, et Jean-Claude Catherine, vice-président, assurent des permanences à Condé-sur-Noireau.

Les victimes ou les ayants droit de victimes décédées reconnues en maladie professionnelle peuvent mener leurs employeurs devant les tribunaux des affaires et de la sécurité sociale (Tass) pour « faute inexcusable », afin d'obtenir une reconnaissance des préjudices subis et une réparation financière.

Réparation financière

Il existe aussi le Fiva (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante), créé en 2001, un établissement public qui indemnise les victimes de l'amiante.

« Les deux ne peuvent se

cumuler », précise Bernard Brodin. Le Fiva s'adresse aux salariés qui ne prévoient pas d'action en faute inexcusable de l'employeur.

« Les dossiers vont très vite avec eux. En cinq mois, la situation peut être réglée. »

▲ Fnath, permanence à l'ancienne crèche suédoise, 1 boulevard du 11-Novembre, chaque jeudi, de 9 h à 11 h 30. Permanence avec une juriste le deuxième lundi du mois, de 14 h 30 à 15 h 30. Tél. : 09 81 90 14 57.

M.T.

Les syndicats face à l'amiante dans un livre

Cécile Maire est responsable régionale de la CFDT métallurgie. Dans « Vivre et mourir de l'amiante, une histoire syndicale en Normandie », elle évoque la transformation de l'amiante à Condé sur fond de luttes syndicales.



Cécile Maire.

1956...

Oui des manifestations marquantes à Condé. Il y a aussi l'épisode de pollution de 1975 à Pontécoulant. Par ailleurs, il y a aussi le Congrès international de l'amiante en 1964 à Caen.

Comment est né ce livre ?

Je suis ingénieur à Caen. Ce livre est à la base un mémoire sociologique écrit au moment où j'ai quitté mon emploi dans l'industrie. Il a été lu avec intérêt. J'avais envie de le partager.

Comment aborde-t-il le sujet de l'amiante ?

Il évoque ici l'histoire de la transformation de l'amiante sous l'angle des luttes syndicales. Il apporte des éléments historiques. Il revient sur des faits. L'analyse porte sur 30 ans. J'ai beaucoup travaillé avec les archives syndicales.

Votre ouvrage fait intervenir des acteurs locaux...

Leurs paroles sont le fil conducteur. Ces huit syndicalistes expliquent comment ils se sont emparés du sujet. Cela permet d'analyser les différentes positions. Il y a le personnage de Michel qui est une figure locale.

Il revient aussi sur des dates clés comme 1897 et

Le problème était déjà connu à cette époque par les travailleurs...

Bien entendu mais ils avaient peur de perdre leur travail. Il y avait aussi des primes de poussière dans les années 70. Une sorte de compensation de travail.

À qui s'adresse votre livre ?

Aux personnes qui ont vécu à cette époque. C'est avant tout une histoire locale et sociale. Il n'est ni partisan ni polémique.

▲ Ouvrage disponible à l'Espace Harmattan sur le site www.editions-harmattan.fr. L'auteure sera en dédicaces samedi 4 mars de 16 h à 17 h 30 à l'Espace culturel.

M.T.